



Délibération n°2024-83

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 6 juin 2024)**

Date de convocation : 23 mai 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 juin 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : Mme BLANCHET Anne, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert Mme CLAVIER Hélène, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François

Pouvoirs : Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CACHELOU Yoann donne pouvoir à M. SANZ Alain
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : M. ESQUER Philippe

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU –
DECISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN – Vice-Président

Par délibération n°2024/59 en date du 4 avril 2024, le budget primitif du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a été approuvé.

Les autorisations budgétaires initiales doivent être réajustées par le transfert de crédits comme indiqué ci-dessous afin :

- d'acter la création du budget autonome Plateforme de Rénovation Energétique et de l'Habitat
- d'autoriser une avance remboursable au budget Espace Laprade
- de prendre acte que l'aménagement du Col d'Aubisque n'est pas une opération pour compte de tiers

Décision modificative N° 1

Fonctionnement			Recettes		
Dépenses			Recettes		
Article (chapitre) - Opération	Code Fonction	Montant	Article (chapitre) - Opération	Code Fonction	Montant
657361 - Subvention collectivité de rattachement	501	38 642,00 €	708422 - Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes et aux régies dotés de la personnalité morale	501	133 941,00 €
611 - Prestations de services	501	-2 808,00 €	7472 - Participation Région	501	-99 088,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	501	-500,00 €	74758 - Participation autres groupements	501	-43 026,00 €
6251 - Frais de déplacement	501	-1 500,00 €			
6262 - Frais de télécommunications	501	-470,00 €			
6288 - Autres services extérieurs	501	-5 000,00 €			
65741 - Subventions de fonctionnement ménage	501	-10 000,00 €			
6068 - Autres matières et fournitures	20	-26 537,00 €			
		-8 173,00 €			-8 173,00 €
Investissement			Recettes		
Dépenses			Recettes		
Article (chapitre) - Opération	Code Fonction	Montant	Article (chapitre) - Opération	Code Fonction	Montant
27638 - Avance remboursable budget Laprade	61	30 665,00 €	Opération pour compte de tiers 1579 "Aménagement de l'Aubisque"		-484 183,60 €
Opération pour compte de tiers 1579 "Aménagement de l'Aubisque"		-739 384,00 €	45821579	633	-510 400,00 €
45811579	633	-739 384,00 €	45821579 (annulation mandats exercice 2023)	633	26 216,40 €
Opération 15-82 "Aménagement de l'Aubisque"		765 600,40 €	Opération 15-82 "Aménagement de l'Aubisque"		510 400,00 €
2317- Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Autres constructions	633	765 600,40 €	1312 - Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables - Régions	633	382 800,00 €
			13141 - Communes membres du GFP	633	127 600,00 €
Opération 17-08 "Le Préau"			Opération 17-08 "Le Préau"		30 665,00 €
			1641 - Emprunts		30 665,00 €
		56 881,40 €			56 881,40 €

Le rapport entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOpte le présent rapport ;

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

